RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABI IMMOBILIER
Société civile immobilière
Au capital 1 000 euros
Siège social : 139 avenue de la Viste,
Domaine Bella Vista
13015 Marseille

RCS MARSEILLE 820 260 164

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 1ER MAI 2024

La société ABI IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 139 avenue de la Viste, Domaine Bella Vista, 13015 Marseille, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 820 260 164, représentée par Monsieur Adam DJOGHLAL en sa qualité de Gérant,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

1/ Monsieur Adam DJOGHLAL	**60 parts**
2/ Madame Chirine DJOGHLAL	**10 parts**
3/ Monsieur Samy DJOGHLAL	**10 parts**
4/ Madame Léna, Nadège DJOGHLAL	**10 parts**
5/ Madame Leila DJOGHLAL	**10 parts**

Seuls associés de la Société et représentants en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adam DJOGHLAL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

D.S
D.L
D.C

[redacted]

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés, préalablement et en temps utiles, aux associés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les associés déclarent, en outre, par les présentes avoir eu toute information utile relative aux résolutions soumises à leur approbation et renoncent expressément, tant pour eux-mêmes que pour ses cessionnaires et ayants-droits, au respect des délais de convocation et au droit de communication préalable à l'assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, à compter de ce jour, du 139 avenue de la Viste, Domaine Bella Vista, 13015 Marseille **au** 29 Rue Henri Salvador, 13320 Bouc Bel Air.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DS

D.C

DL

[redacted]

Monsieur Adam DJOGHLAL *Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*	Lu et approuvé [redacted]
Madame Chirine DJOGHLAL *Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*	lu et approuvé [redacted]
Monsieur Samy DJOGHLAL *Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*	Lu et approuvé [redacted]
Madame Léna, Nadège DJOGHLAL *Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*	Lu et approuvé [redacted]
Madame Leila DJOGHLAL *Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*	lu et approuvé [redacted]

DS

DC

D.L.N DL